

Fiche de Renseignements

Informations relatives au bénéficiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :

Date :

Signature :

Montant total déboursé pour l'achat des accessoires connexes :

Le demandeur de subvention devra remettre les pièces suivantes :

- La fiche de renseignements
- Le règlement d'attribution signé
- Le questionnaire mobilité rempli
- Une copie de pièce d'identité du demandeur
- Une copie de justificatif de domicile de moins de trois mois (*quittance de loyer, facture EDF/gaz ou une facture d'opérateur téléphonique, à l'exception des attestations d'hébergement*)
- Une copie de la taxe d'habitation n-1
- Un relevé d'identité bancaire
- La copie de(s) la facture(s) d'achat des accessoires connexes liés à l'acquisition d'un VAE (*La (ou les) facture(s) doit être postérieure au 1^{er} janvier 2022*)
- La preuve de l'attribution de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique de la part de IDF mobilités

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné. Les dossiers sont instruits par ordre d'arrivée, dans la limite des crédits disponibles.

Renseignements : accueil des services techniques au **01.45.10.23.85.**



QUESTIONNAIRE « MOBILITE »

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster le dispositif à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : 18 – 34 ans 35 - 54 ans 55 – 64 ans 65 ans et +

Votre profession :

Vous utilisez le plus souvent :

- Les transports en commun
- Une voiture
- Un deux-roues motorisés

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets :

- De loisirs
- Courses / démarches
- Quotidien domicile-travail
- Occasionnel domicile-travail

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- Non
- Oui : lequel :

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans :

- La rue
- Un parking

Auriez-vous acheté un VAE sans la subvention régionale ?

- Oui
- Non

Auriez-vous acheté des accessoires pour l'usage du VAE sans la subvention municipale ?

- Oui
- Non

